

Les discussions et les négociations se poursuivent actuellement en ce qui concerne la Colombie-Britannique et le Québec. Le député de Fundy—Royal s'impatiente. Il regrette, comme les producteurs de sa région, qu'on tarde encore à s'occuper de la situation particulière aux provinces Maritimes. On a sans doute voulu accorder plus d'attention à la Colombie-Britannique. Cette province a assumé une part considérable du droit à l'exportation. Jusqu'ici, elle a payé environ 220 millions de dollars. Voilà pourquoi on lui accorde la priorité. De toute évidence, madame la Présidente, avant de proposer la révocation de ce droit, il doit y avoir concertation. Il faut que les négociateurs américains et canadiens se mettent d'accord pour procéder. Ils doivent s'entendre sur un échancier.

J'ai abordé tout à l'heure la situation qui règne dans le nord de l'Ontario. Bien que le débat porte sur les provinces Maritimes, il s'agit du même droit à l'exportation. Résolu à obtenir l'imposition d'un droit compensateur à l'exportation, les membres de la coalition américaine des producteurs de bois d'oeuvre oublient constamment ce qu'il en coûte, dans une région comme le nord de l'Ontario, pour abattre les arbres, les transporter à l'usine ou à la scierie afin de les transformer en bois d'oeuvre et, donc, ajouter à leur valeur, et transporter les copeaux vers une usine de papier. Cela coûte extrêmement cher. Les droits de coupe ne sont peut-être pas aussi élevés que dans la région de l'Atlantique, voire la Colombie-Britannique où ils sont encore plus élevés, mais ils sont bien suffisants, et si l'on tient compte des frais d'extraction, les dépenses sont très considérables.

On doit également tenir compte de la distance. Il faut s'enfoncer de plus en plus dans l'arrière-pays pour la coupe. Les difficultés de déplacement sont parfois énormes. Au printemps, le dégel rend certaines régions inaccessibles et retarde le transport du bois. Durant d'autres saisons de l'année, notamment pendant la saison sèche, il y a des feux de forêt et il faut laisser tomber la plupart des activités de récolte. Durant l'hiver, on peut avoir des conditions atmosphériques extrêmement défavorables, ce qui augmente les frais également.

Le député de Fundy—Royal a signalé quelque chose qui ne doit pas échapper à notre attention en parlant de sa région. Dans la détermination provisoire affirmative de droits compensateurs, qui est le titre complet de l'initiative du département du Commerce américain, il n'était pas question du tout des provinces maritimes. Il était question de l'Ontario, de l'Alberta, du Québec et de la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse n'étaient pas mentionnés parce que ces provinces avaient déjà des droits de coupe assez élevés. Ils ont été augmentés depuis; le député a parlé de 27 p. 100 au Nouveau-Brunswick, et 10 p. 100 de plus en Nouvelle-Écosse, ce qui est vrai. Les provinces maritimes auraient vraiment du être dispensées. J'en ai parlé à la ministre du Commerce extérieur et elle a dit ceci:

Je vous assure que pendant les négociations qui ont abouti au mémoire d'entente, nous avons insisté pour qu'il y ait d'autres dispenses pour certaines sociétés, certains produits et certaines régions. Cette question n'a pas été

### *Exportations de bois d'oeuvre*

négociable et nous pouvions nous attendre à ce que les États-Unis insistent sur une compensation si nous renégocions l'entente en vue d'exclure les autres exportations de la province.

• (1730)

Si je dis cela, c'est parce que je tiens à vous signaler, à vous, madame la Présidente, et à la Chambre, que les Américains nous avaient mis dans une situation très vulnérable. Ils ont exposé leurs arguments et les disparités régionales se sont accentuées pour les raisons données par le député de Fundy—Royal. J'ajouterais que cette mesure a aussi accentué la situation défavorisée d'une région comme le nord de l'Ontario.

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Madame la Présidente, je suis content de parler de la motion de mon collègue, le député de Fundy—Royal (M. Corbett), concernant la surtaxe sur le bois d'oeuvre. J'ai eu le privilège l'an dernier de faire partie du comité législatif et d'entendre les nombreux groupes de tous les coins du pays qui sont venus comparaître.

Il y a de nombreuses années que je suis associé à l'industrie forestière, dans le nord de l'Ontario d'où je viens. Soixante-dix pour cent des emplois dans le secteur forestier de l'Ontario sont dans le nord de la province. La valeur totale des expéditions de produits forestiers du nord de l'Ontario a été de 7,3 milliards de dollars en 1980. Quatre-vingt pour cent du bois produit dans le nord de l'Ontario est exporté aux États-Unis. Soixante-cinq pour cent de la pâte et du papier produits dans cette région est exporté aux États-Unis. Dix-sept des 22 usines de pâte de la province se trouvent dans le nord, 40 des 53 plus grandes scieries, 12 des 13 usines de panneaux de particules et de copeaux agglomérés et 12 des 20 usines de placages.

Le projet de loi C-37 était sans contredit important pour le nord de l'Ontario. Nous avons le choix: verser la taxe au Trésor américain ou au nôtre. En Ontario, les recettes de la surtaxe de 15 p. 100 ont été de 22,345 millions de dollars entre janvier et septembre 1987. Ces fonds qui se trouvent maintenant dans les coffres provinciaux seront-ils réinvestis dans le reboisement et l'infrastructure pour les scieries et les usines de pâtes et papiers du nord de l'Ontario? Le gouvernement provincial n'a pas répondu à ces questions et, à titre de député du nord de l'Ontario, il m'intéresse au plus haut point de savoir ce que deviendra cet argent dans les semaines qui vont venir.

Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a parlé de jours sombres pour les scieries du nord de l'Ontario. Les huit derniers mois ont été une période formidable pour les scieries du nord de l'Ontario grâce à la construction. Il s'est construit 220 000 maisons dans la dernière année. Les exportations se font régulièrement.

Il est intéressant de constater que le député aurait préféré que les Américains rendent une décision l'automne dernier qui aurait nui aux intérêts du nord de l'Ontario, qui ne nous aurait pas permis de percevoir les recettes de surtaxe que le gouvernement s'est engagé à dépenser dans le nord de l'Ontario et ailleurs au pays.